



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2317

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4°

objet : Aménagement de locaux pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation  
complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion  
administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Corazzol

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

**Séance publique du 27 juin 2011****Délibération n° 2011-2317**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Aménagement de locaux pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction du foncier et de l'immobilier (DFI) a proposé le bâtiment 20, rue Duviard situé sur le plateau de la Croix-Rousse, au cœur du 4° arrondissement de Lyon, pour répondre aux besoins de la direction de la propreté et aux objectifs d'optimisation des équipements et de développement durable. L'atout principal de ce bâtiment est une situation au cœur d'intervention des équipes de 2 subdivisions (Net 1 et COL nord-ouest) qui peuvent ainsi être regroupées sur un lieu unique et permettre une mutualisation de moyens.

C'est dans ce contexte que, par délibération n° 2009-1153 du 17 décembre 2009, le conseil de Communauté a autorisé à la fois l'acquisition des locaux situés 20, rue Duviard à Lyon 4°, et les travaux d'aménagement pour les agents de la direction de la propreté. Le coût initial de l'opération était respectivement de 665 000 € pour l'acquisition et de 400 000 € pour les aménagements. Il convient de rappeler que les locaux ont été visités une seule fois en 2007, dans le cadre de la procédure amiable d'acquisition. Les travaux à réaliser avaient été estimés, sans métrés, à partir de ratios au mètre carré d'aménagement de même nature.

La direction de la logistique et des bâtiments a, depuis, engagé les travaux sur la base d'un cahier des charges défini en collaboration avec la direction de la propreté. Les démolitions sont aujourd'hui terminées et ont laissé apparaître la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'importance en lien, d'une part, avec la vétusté du bâtiment et, d'autre part, avec l'inadéquation de la surface au sol avec les besoins de la direction utilisatrice.

La toiture doit être refaite en totalité, car seule la charpente est en bon état. Une mezzanine de 60 mètres carrés destinée à l'aménagement de 2 bureaux et d'une salle de prise de poste doit être réalisée, afin de répondre aux 300 mètres carrés demandés par la direction de la propreté. Enfin, l'adaptation des locaux en lien avec l'accueil de personnels féminins impose des travaux complémentaires au niveau des sanitaires et des douches.

Le montant estimé pour les travaux supplémentaires est évalué à 180 000 € TTC et se décompose comme suit :

- réfection de la couverture en tuiles, du voligeage et de la zinguerie ainsi que le traitement de la charpente pour 60 000 € TTC,
- création d'une mezzanine de 60 mètres carrés y compris accès pour 90 000 € TTC,
- adaptation des sanitaires et des douches pour 30 000 € TTC.

Il est précisé, afin de minimiser le surcoût, que le centre technique de maintenance réalisera, en régie, les travaux d'électricité, les faux-plafonds, les menuiseries intérieures et la mise en peinture des locaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme de travaux complémentaires pour l'aménagement des locaux à destination des agents de la direction de la propreté 20, rue Duviard Lyon 4°.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2092 individualisée le 17 décembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 180 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 180 000 € TTC en 2011

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 245 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.**